

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE DRAGUIGNAN

VILLE DE FREJUS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif du Conseil Municipal	45
Conseillers en Exercice	45

SEANCE DU
25 juin 2026

Télétransmission en Préfecture	3 0 JUIN 2026
Transmission en Préfecture	
Date Réception	3 0 JUIN 2026

Le vingt-cinq juin deux-mille vingt-six à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de FREJUS, régulièrement convoqué le dix-sept juin deux-mille vingt-six, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur David RACHLINE, des questions 1 à 4 puis des questions 6 à 51 et de Monsieur Gilles LONGO, Premier Adjoint, à la question 5 puis des questions 52 à la fin.

PRESENTS : M. LONGO, Mme PETRUS-BENHAMOU, M. COLOMAR (de la question 1 à la question 7, puis de la question 10 à la fin), Mme SOLER (de la question 1 à la question 41 puis de la question 43 à la fin), M. AGLIO (de la question 1 à la question 9, puis de la question 11 à la fin), Mme LAUVARD (de la question 1 à la question 41 puis de la question 43 à la fin), M. MARCHAND (de la question 1 à la question 19, de la question 23 à la question 41, puis de la question 43 à la fin), Mme EL AKKADI (de la question 1 à la question 26, puis de la question 39 à la fin), M. JOUNIAUX, Mme PLANTAVIN (de la question 1 à la question 41 puis de la question 43 à la fin), M. DIGANI, Mme LEROY, M. SABBAH, Mme VANDRA*, Mme BRENDLE, M. PERONA (de la question 1 à la question 41 puis de la question 43 à la fin), M. BOURDIN (de la question 1 à la question 41 puis de la question 43 à la fin), M. SIMON-CHAUTEMPS (de la question 1 à la question 4 puis de la question 6 à la fin), M. RENARD, M. JULIEN, Mme CAIETTA, M. BERAUD, Mme STEPHAN, M. DALMASSO (de la question 1 à la question 4 puis de la question 6 à la fin), M. CHIOCCA, Mme FIHIPALAI (de la question 1 à la question 41 puis de la question 45 à la fin), M. ROUX (de la question 1 à la question 42 puis de la question 49 à la fin), Mme BENHABREUCHE, Mme AZAHAF, Mme OUADAH, Mme MIRBELLE, Mme DALMASSO (de la question 1 à la question 29 puis de la question 39 à la fin), Mme AUZELY, M. PITTET, Mme MICHELAN*, M. BONNEMAÏN, M. FOTIA, M. CAMILLERI (de la question 1 à la question 10 et de la question 12 à la fin), M. CERRUTTI, Mme SCADUTO, Mme ROMANO.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : Mme Brigitte LANCINE à Mme Carine LEROY, M. Paul VIOLET à Mme Dominique VANDRA, Mme Chloé CHARLET à Mme Katia MICHELAN.

ABSENTS : M. le Maire David RACHLINE (à la question 5, puis de la question 52 à la fin), M. COLOMAR (aux questions 8 et 9), Mme SOLER (la question 42), M. AGLIO (à la question 10), Mme LAUVARD (à la question 42), M. MARCHAND (de la question 20 à la question 22 et à la question 42), Mme EL AKKADI (de la question 27 à la question 38), Mme PLANTAVIN (à la question 42), M. PERONA (à la question 42), M. BOURDIN (à la question 42), M. SIMON-CHAUTEMPS (à la question 5), M. DALMASSO (à la question 5), Mme FIHIPALAI (de la question 42 à la question 44), M. ROUX (de la question 43 à la question 48), Mme DALMASSO (de la question 30 à la question 38), M. CAMILLERI (à la question 11).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Pierre COLOMAR

DELIBERATION N° 109

MODIFICATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE - AVENANT N°5 A LA CONVENTION DE GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE

POLE ADMINISTRATION ET JURIDIQUE
Service des Affaires Juridiques

PV/PC/CC/AB/LK/KAD

ACTE

PUBLIE DU 30 JUIN 2026

NOTIFIE LE _____

AU 31 AOUT 2026

Monsieur Marcel SABBAAH, Adjoint au Maire, expose :

Dans le cadre de l'amélioration de la gestion du stationnement sur la commune, de nouveaux aménagements ont été réalisés dans plusieurs secteurs stratégiques de Fréjus nécessitant la formalisation d'un avenant n°5 à la convention de gestion du stationnement payant sur voirie, à savoir :

1) Modification du périmètre du stationnement payant :

Sont intégrées au présent avenant à la convention de gestion du stationnement payant sur voirie :

- la délibération n°77 du Conseil Municipal de la Ville de Fréjus du 29 avril 2026 relative à l'extension et à l'harmonisation du stationnement payant sur voirie sur les secteurs de Fréjus-Plage et Port-Fréjus
- ainsi que la délibération n°78 du Conseil Municipal du 29 avril 2026 relative à la création de 8 places de stationnement au niveau du giratoire Benhabreuche – Boulevard de la Mer.

2) Modification du mode de gestion du parking Hermès :

Par délibération n°83 du 29 avril 2026, le Conseil Municipal a acté la cession des parcelles communales cadastrées section CT n°3, 4, 98 et 100, dites « La Porte d'Hermès », ainsi que le retrait de la délibération n°1434 du 27 novembre 2025.

Dans ce contexte, la Ville souhaite faire évoluer le mode de gestion du parking Hermès par la mise en place d'un système d'exploitation automatisé comprenant des barrières d'accès et des caisses automatiques.

Cette évolution implique le retrait du parking Hermès du périmètre de la convention de gestion du stationnement payant sur voirie, afin de permettre son exploitation selon les modalités applicables aux parcs de stationnement à barrières.

Les modifications sus mentionnées seront donc intégrées dans un avenant n°5.

Il est donc proposé au Conseil municipal :

D'APPROUVER les termes de l'avenant n°5, joint à la présente, à la convention de gestion du stationnement payant sur voirie avec la régie « EPL Exploitation des parcs de stationnement ».

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cet avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'avis favorable de la commission urbanisme, logement, développement économique, travaux, environnement, voirie et transports réunie le 19 juin 2026 ;

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à la **MAJORITE** des membres présents et représentés par 42 voix **POUR**, 1 voix **CONTRE** (Mme ROMANO) et 2 **ABSTENTIONS** (M. CERRUTTI et Mme SCADUTO) ;

APPROUVE les termes de l'avenant n°5, joint à la présente, à la convention de gestion du stationnement payant sur voirie avec la régie « EPL Exploitation des parcs de stationnement ».

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer cet avenant.

La présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var.

AINSI FAIT et **DELIBERE** à Fréjus, le 25 juin 2026.

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Secrétaire de séance,



Pierre COLOMAR

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué,



Paul VIOLET

AVENANT N°5

A LA CONVENTION DE GESTION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR VOIRIE AU BENEFICE DE LA REGIE « EPL EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT »

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

La commune de Fréjus

Représentée par Monsieur David RACHLINE, Maire de Fréjus, agissant au nom et pour le compte de la Ville, autorisé à signer le présent avenant par la délibération n° du Conseil Municipal en date du

Ci-après dénommée "la Commune"

D'une part,

ET

La Régie d'exploitation des parcs de stationnement publics de la Ville de Fréjus « EPL Exploitation des Parcs de Stationnement », selon le statut juridique de la régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière en application des dispositions des articles R2221-1 à R2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Représentée par sa Directrice, Madame Nathaël BIANCO,

Ci-après dénommée « la Régie »

D'autre part,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Suite à la loi de modernisation de l'action publique et de l'affirmation des métropoles (MAPTAM) et par délibération n°1372 en date du 20 février 2018, le Conseil Municipal a confié la gestion du stationnement payant sur voirie à la régie « EPL Exploitation des parcs de stationnement ». Quatre avenants à cette convention ont été établis.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIIT :

Sont intégrées au présent avenant à la convention de gestion du stationnement payant sur voirie :

- la délibération n°77 du Conseil Municipal de la Ville de Fréjus du 29 avril 2026 relative à l'extension et à l'harmonisation du stationnement payant sur voirie sur les secteurs de Fréjus-Plage et Port-Fréjus
- ainsi que la délibération n°78 du Conseil Municipal du 29 avril 2026 relative à la création de 8 places de stationnement au niveau du giratoire Benhabreuche – Boulevard de la Mer.

La mention du parking dit « Hermès » à l'article 3 « Désignation » est supprimé

Les autres stipulations de la convention demeurent inchangées.

Fait à Fréjus le
(en 2 exemplaires)

Pour la régie

Pour la Commune DE FREJUS

La Directrice

Le Maire

Nathaël BIANCO

David RACHLINE